

CONTRAT DE PRESTATION DE SURVEILLANCE

Contrat n° CTR-2026-031 · SPÉCIMEN

Entre les soussignés

Société de sécurité privée (exemple), titulaire d'une autorisation d'exercer fictive, ci-après « le Prestataire »,
et Résidence Les Tilleuls (exemple), représentée par son syndic, ci-après « le Client ».

Article 1 : Objet

Le Prestataire assure le gardiennage et la surveillance de nuit de la résidence : rondes de contrôle des parties communes, des parkings et des accès, de 20 h à 6 h, sept jours sur sept.

Article 2 : Durée

Le présent contrat prend effet le 27/10/2026 et se termine le 26/10/2027. Il peut être renouvelé par accord écrit des parties au moins un mois avant son terme.

Article 3 : Prix

La prestation est facturée 4 350,00 € HT par mois, payable à 30 jours date de facture.

Article 4 : Personnel

Les agents affectés sont titulaires d'une carte professionnelle en cours de validité et d'un certificat SST à jour.

Article 5 : Résiliation

Chaque partie peut résilier le contrat en cas de manquement grave, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze jours.

Fait à Lyon, le 01/10/2026, en deux exemplaires.

Pour le Prestataire (signature fictive)

Pour le Client (signature fictive)